

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1428

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 16

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des collectivités territoriales »,

les mots :

« publics territoriaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.